



RÉPUBLIQUE DU NIGER

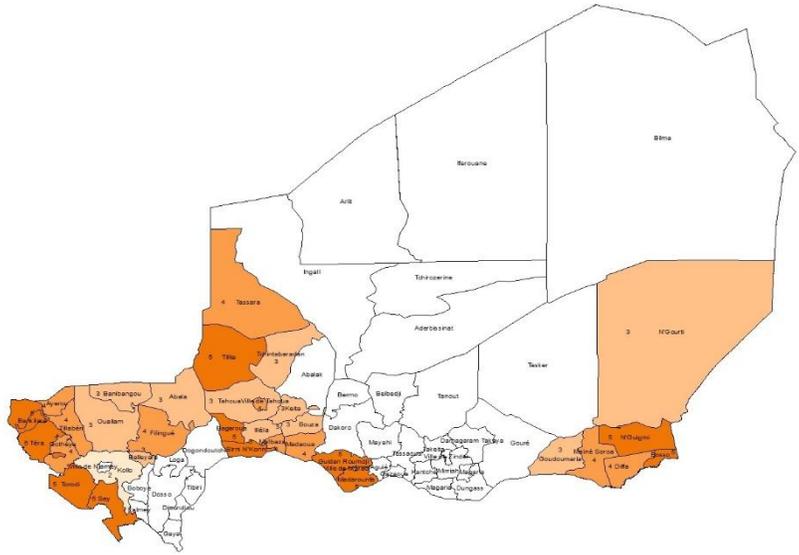
Analyse de Protection

Mise à jour des tendances en matière de conflits et de risques de protection liée à l'insécurité

JUIN 2025

RÉSUMÉ

Depuis le début du mois de janvier 2025, la situation sécuritaire au Niger s'est fortement dégradée, marquée par une intensification des attaques armées, des enlèvements, des violences contre les civils, ainsi que des affrontements entre groupes armés non étatiques, notamment dans la région de Tillabéri. Cette insécurité croissante a provoqué la mort de dizaines de personnes, de nombreux blessés, et de nouveaux déplacements massifs de populations. L'aggravation de la crise sécuritaire entrave sérieusement l'accès humanitaire, limite la mobilité des acteurs et empêche la couverture des besoins les plus urgents. Cette situation vient exacerber la vulnérabilité des populations déjà affectées par les déplacements prolongés, les chocs climatiques et l'effondrement des mécanismes traditionnels de protection communautaire.



Carte de la sévérité des risques de protection au 1^{er} trimestre 2025

De janvier à mars 2025, 359 incidents collectés ayant occasionnés 682 victimes ont été rapportés par les moniteurs de protection. Parallèlement, l'arrêt des financements humanitaires des États-Unis, principal donateur dans plusieurs secteurs clés, a eu des conséquences graves sur la capacité de réponse humanitaire, notamment dans les domaines de la protection, de la santé, de la sécurité alimentaire et de l'éducation. Plusieurs ONG internationales ont été contraintes de réduire ou suspendre leurs activités, entraînant des ruptures dans l'assistance et une augmentation de la vulnérabilité des populations déjà affectées.

Cette double crise - sécuritaire et financière - compromet sérieusement l'accès humanitaire, limite les capacités opérationnelles des acteurs humanitaires, et accroît les risques de protection pour les femmes, les enfants et les personnes vivant avec un handicap. Elle met en péril les progrès réalisés au cours des dernières années en matière de résilience communautaire et de stabilisation.

Les risques de protection les plus saillants identifiés sont les suivants classés par ordre de criticité :

1. **Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil.**
2. **Mouvements forcés de populations.**
3. **Mariage des enfants.**
4. **Déni d'accès humanitaire.**
5. **Violences basées sur le genre.**

ACTIONS URGENTES

Face à cette situation il est nécessaire d'agir pour atténuer les souffrances des populations par quelques actions urgentes et prioritaires, à savoir :

- Mener des actions de plaidoyer auprès du gouvernement central pour la formation des forces de sécurité de l'État à la responsabilité de protéger les civils et à la prise des mesures d'atténuation pour protéger les civils et réduire le nombre de victimes civiles.
- Mener des actions de plaidoyer pour prévenir les déplacements forcés, protéger les populations déplacées et assurer leur retour durable dans des conditions de sécurité et de dignité.
- Développer des alternatives aux contraintes d'accès humanitaire afin d'atteindre les populations en besoin d'assistance.

CONTEXTE

INCIDENTS DE PROTECTION		NOMBRE DE VICTIMES		INCIDENTS VBG		PERSONNES DEPLACEES SUITE AUX CONFLITS	
PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE	% PÉRIODE	SOURCE
1 ^{er} trimestre 2025	Monitoring de protection	-50%	Monitoring de protection	-11%	GBVIMS	-29%	OCHA

La situation sécuritaire et humanitaire au Niger demeure extrêmement préoccupante en 2025 avec un contexte marqué par une intensification des violences, une crise alimentaire persistante et des défis socio-économiques exacerbés par les restrictions d'accès humanitaire. En effet, plus de 2,6 millions de personnes¹ ont besoin d'une assistance humanitaire urgente alors que les déplacements massifs de populations continuent. Au mois d'avril 2025, le Niger enregistre près de 507 438 personnes déplacées à l'intérieur du pays (PDI) dont plus de la moitié sont des femmes. A ces chocs s'ajoutent les phénomènes climatiques comme les inondations qui fragilisent davantage les communautés et contribuent à éroder l'environnement de protection.

UN CONTEXTE POLITIQUE, SÉCURITAIRE ET SOCIOÉCONOMIQUE INSTABLE

Le Niger demeure confronté à l'une des crises humanitaires les plus sévères du Sahel, marquée par une combinaison de chocs sécuritaires, économiques, climatiques et sociaux. Depuis janvier 2025, la situation s'est encore complexifiée sous l'effet de multiples facteurs aggravants.

Sur le **plan économique**, malgré un certain assouplissement des sanctions imposées après les événements politiques de juillet 2023, leurs effets continuent d'impacter lourdement les conditions de vie des populations. La persistance d'une inflation élevée et la fermeture prolongée de la frontière avec le Bénin entravent l'approvisionnement du pays en biens essentiels, aggravant la précarité économique et réduisant l'accès aux services sociaux de base. La perte de pouvoir d'achat des ménages, notamment en raison de l'augmentation des prix des denrées alimentaires et de la perte des moyens de subsistance agricoles et pastorales accroisse fortement la vulnérabilité des populations. La fermeture des écoles en raison des attaques des groupes armés non étatiques (GANE) représente également un risque humanitaire majeur ; cette situation entraînant l'adoption de stratégies de survie négatives, telles que le mariage précoce, l'abandon scolaire et la mendicité.

Par ailleurs, la suspension de plusieurs financements internationaux, notamment ceux des États-Unis, depuis début 2025, a eu des répercussions importantes sur les programmes humanitaires et de développement, affectant la continuité des services dans les secteurs vitaux comme la santé, la protection, l'éducation et la sécurité alimentaire.

Le **contexte social** reste marqué par de profondes disparités entre les zones urbaines et rurales. L'accès à l'eau potable, à l'électricité et aux soins de santé demeure très limité dans plusieurs zones rurales. Le pays fait face à une pression démographique intense, avec plus de 50 % de la population âgée de moins de 15 ans, un taux d'alphabétisation toujours faible, et un chômage endémique chez les jeunes.

Les **effets du changement climatique** continuent de se faire sentir, avec une saison sèche prolongée suivie d'épisodes de précipitations irrégulières. Les premières prévisions météorologiques de 2025 annoncent un risque élevé d'inondations dans plusieurs régions, exacerbant la vulnérabilité des ménages déjà fragilisés par les crises successives.

Par ailleurs, le Niger fait également face à **une crise migratoire** sans précédent avec des « expulsions » de migrants de Libye et d'Algérie. Ces exilés sont généralement victimes de traitements inhumains et sont abandonnés et livrés à eux-mêmes en plein désert algérien sans eau ni nourriture. Ils doivent parcourir à pied pendant des heures le chemin vers Assamaka où se trouve le centre de transit de l'Organisation internationale des migrations (OIM).

RISQUES DE PROTECTION

RISQUE 1

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

Le Niger, à l'instar du Burkina Faso et du Mali, est en proie à des insurrections des groupes armés non-étatiques (GANE) perpétrées sur trois fronts : au nord-ouest, dans les régions de Tillabéry et de Tahoua, à la frontière entre le Mali et le Burkina Faso ; à l'est, dans la région de Diffa ; et au sud dans la région de Maradi, à la frontière avec le Nigeria. Les principaux auteurs des menaces à la protection demeurent toujours les groupes armés non étatiques. Leurs premières cibles sont les forces de défenses et de sécurité (FDS) et les populations civiles plus particulièrement les leaders communautaires, et les détenteurs des ressources (agriculteurs, éleveurs, etc.).

L'**augmentation des attaques contre les civils** en 2025, notamment les personnes déplacées internes, les réfugiés et les membres des communautés d'accueil, est une préoccupation humanitaire majeure. Des enlèvements, des vols et des attaques meurtrières perpétrés par des groupes armés sont signalés presque quotidiennement. En effet, l'année 2024 et les premiers mois de l'année 2025 ont été émaillés de plusieurs attaques meurtrières ciblant des civils, illustrant ainsi la persistance de l'insécurité dans le pays, notamment dans les régions de Diffa à l'Est et de Tillabéri, frontalière du Mali et du Burkina Faso. Les incidents les plus marquants en 2025 sont les événements de Fambita, dans le département de Téra où le 21 mars 2025, une attaque tragique a fait 65 victimes, dont 44 morts et 12 blessésⁱⁱ. Une attaque qui a intensifié le climat de peur et d'insécurité au sein de cette localité et des communes environnantes. Malgré les efforts des autorités et le soutien international, la situation sécuritaire demeure préoccupante, nécessitant une réponse concertée pour protéger les civils et restaurer la paix au Niger et dans la région du Sahel.

Une autre typologie à ne pas négliger est celle des **menaces proférées contre les communautés**. 42 cas de menaces ont été répertoriés par le monitoring de protection avec une dominance frappante sur la région de Tillabéry (41 cas sur 42). Ces menaces se sont manifestées par des intimidations envers les civils et les administrations scolaires. Particulièrement dans le département de Torodi, des infrastructures scolaires ont été vandalisées par des éléments des GANE.

La **destruction des biens civils et des infrastructures publiques** constitue un autre type de menace en matière de protection. Les GANE ont parfois ciblés les infrastructures sanitaires à travers des enlèvements de personnel médical, des attaques d'ambulance, le pillage des centres sanitaires et la destruction des infrastructures scolaires. Ils ont également brûlé des maisons, des bâtiments d'entreposage de nourriture, des centres de santé, des salles de classe, des centres de formation, des mairies et des stations téléphoniques. Lorsque ces bâtiments sont incendiés, les civils perdent non seulement les réserves de nourriture de leurs récoltes, dont ils ont besoin pour survivre, mais aussi leurs effets personnels et l'argent.

Les exactions contre les civils ont engendré des **conflits intercommunautaires** à cause de la stigmatisation fragilisant ainsi la cohésion sociale et augmentant l'insécurité et l'instabilité. Ces exactions ont également provoqué des **mouvements massifs de population**, avec un total de 1 002 988 personnes en situation de déplacement forcé (431 072 réfugiés, 507 438 personnes déplacées internes, 64 478 personnes retournées) selon le Cluster Protection au 30 juin 2025.

Enfin, les attaques des groupes armés contre les civils exacerbent certaines violations des droits de l'enfant comme le **recrutement forcé** et les **enlèvements**. La récurrence des cas d'enlèvement d'enfant par les groupes armés demeure préoccupante représentant 65 % des incidents de protection collectés dans le cadre du monitoring de protection et des évaluations rapides de protection de l'enfant et 56% des cas vérifiés par le mécanisme de surveillance des violations graves. A l'instar de l'année précédente, les préfectures les plus affectées sont la région de Diffa, Maradi et Tillabéri.

Ces atteintes aux droits et à la liberté des enfants ont lieu majoritairement à domicile au sein des communautés, aux champs et sur les axes routiers. Seulement quelques cas d'enlèvement ont été enregistrés au sein des écoles. Les victimes sont de 3 mois d'âge à 18 ans et composées d'une forte proportion de filles (45% des cas vérifiés depuis le début de l'année 2025). Trois tendances marquantes s'observent :

- ❖ Certains enlèvements d'enfants sont consécutifs aux incursions des groupes armés dans les villages pour extorquer les biens. Ils emmènent avec eux des leaders communautaires, des femmes et des enfants pour protéger leur retraite. Ces incidents sont monnaie courante dans les localités de la région de Tillabéri et Maradi et affectent de nombreux enfants.

- ❖ La deuxième tendance est en relation avec les motifs de recrutement et d'utilisation des enfants qui s'observe dans les régions de Tillabéri et à Tahoua dans une moindre mesure plus particulièrement dans les départements de Téra Banibangou, Makalondi les plus proches de la zone des trois frontalières. En 2024 cette tendance représentait 30% des cas d'enlèvement et touchent majoritairement les garçons.
- ❖ La troisième tendance concerne les enlèvements perpétrés par les bandits armés qui, après leurs actes, exigent le paiement de rançons pour libérer leurs victimes. Les enfants issues de familles de propriétaire de bétail, de commerçants et ceux qui se déplacent avec des adultes vers d'autres villages sont très souvent les cibles de ces actes. Les filles représentent une cible privilégiée pour ces réseaux de criminels en raison de la forte sensibilité des familles pour leurs filles. Notons que, à peu près un tiers des enfants enlevés ont été victimes d'autres incidents graves tels que les blessures, les mutilations, le meurtre, la violence sexuelle ou le recrutement par les GANE. D'autres enfants parviennent à s'échapper. Toutefois, compte tenu du fait que certains cas sont traités par les mécanismes communautaires de résolution pacifique des conflits, les acteurs de protection manquent d'une réelle visibilité sur la situation d'un grand nombre d'enfants victimes des enlèvements.

Outre les cas d'enlèvements les enfants font également l'objet d'arrestation arbitraire par les FDS et sont détenus dans les maisons d'arrêts. Parmi ces enfants figurent ceux qui sont accusés d'implication dans les activités « terroristes ».

Le recrutement d'enfant par les groupes armés non étatiques et d'autres acteurs non identifiés est un phénomène persistant au Niger. En 2024, le CP AoR par l'intermédiaire de ces différents systèmes d'information (monitoring de protection, RapidPro, ERP) a documenté 1,225 allégations de recrutement d'enfant dont 76% ont eu lieu dans la région de Tillabéri. 145 cas de recrutement ont été vérifiés grâce aux mécanismes de surveillance des violations graves. En 2025, avec la détérioration de la situation sécuritaire et du conflit, le risque de recrutement des enfants par les groupes armés demeure une préoccupation majeure.

L'aggravation de la crise sécuritaire ayant forcé plus de 171,852 personnes dont plus de 60% d'enfant à fuir leur village depuis le début de l'année 2025 et la pauvreté grandissante restent des facteurs déterminants qui poussent les enfants dans les mains de leurs bourreaux qui les utilisent, non seulement comme combattants, mais aussi et surtout comme espion, cuisiniers, porteurs ou esclave sexuel.

Outre ces facteurs, les raisons principales qui rendent certains enfants plus vulnérables sont la non-scolarisation accentuée par la fermeture des écoles, la logique de protection de soi et des membres de la famille, le manque d'opportunité éducative et professionnelle et, dans une moindre mesure, l'endoctrinement religieux. Les données du Cluster Education indiquent au premier trimestre 2025, 883 établissements ont été impactés par l'insécurité liée aux GANEs affectant ainsi des milliers d'enfants.

Certaines catégories d'enfants, en particulier les enfants séparés, les enfants non accompagnés et les orphelins privés de soutiens familiaux courent des risques plus élevés de recrutement par les groupes armés. Malgré les conséquences graves liées au recrutement d'enfant, adresser cette problématique reste complexe compte tenu des menaces et les cas de représailles contre les enfants et les communautés qui s'y opposent ou les dénoncent. Cela explique le fait qu'un nombre important d'enfant ayant réussi à s'échapper des GANE demeurent invisibles, parfois obligés de se dissimuler dans la communauté ou de se relocaliser avec le risque d'un re-recrutement par d'autres groupes armés. C'est le cas de plusieurs centaines d'enfants identifiés par les Comité Villageois de Protection de l'enfant et des ONG locales dans 627 localités des communes de Tillabéri et Diffa. Témoins d'horreurs, de conflits ou forcé d'y prendre part, ces enfants et adolescents sont avant tout des victimes dont certains ont été réduits à l'exploitation, d'autres abusés sexuellement et abandonnés sans un accès à des services de réhabilitation, de réinsertion, de recherche et de réunification familiale et enfin d'une réintégration communautaire durable.

Malgré les multiples défis sécuritaires auxquels font face les populations civiles, ces dernières ont développés des capacités de résilience importantes combinant initiatives locales, intervention des acteurs humanitaires et renforcement des capacités. En effet, les structures communautaires et les comités de protection qui servent à la fois de système d'alerte mais comme un outil de prévention des conflits intercommunautaires et de protection par le moyen de la médiation.

Au niveau de Diffa, il existe d'autre mécanismes de protection fonctionnels d'alerte précoce (SCAP-RU) et de réponse d'urgence face aux catastrophes. Ces structures constituées par les membres de la communauté alertent en cas des conflits et permettent une réponse rapide aux victimes. Elles jouent un rôle prépondérant dans la résilience communautaire, dans la réduction des risques des catastrophes et dans le relèvement précoce des communautés.

RISQUE 2 Mouvements forcés de population

Le **mouvement de population** demeure l'impact le plus visible de la persistance de l'insécurité, notamment dans les régions de Tillabéri, de Diffa, de Maradi, de Tahoua et récemment de Dosso. Selon une analyse de protection des interventions du mécanisme de réponse rapide (RRM) entre janvier et avril 2025, ce sont plus de 507 438 personnes qui se sont déplacés à cause de l'insécurité et des violences subies par les GANes, soit plus de 72 000 ménages. Certains ménages sont amenés même à se déplacer plusieurs fois. Les conditions de vie de ces populations, pour la plupart totalement démunies, ne s'améliorent guère. En effet, près de la moitié (46%) des ménages PDI ont déclaré vivre dans des habitats de pailles ou abris de fortune. Le manque de financement ne permet pas le remplacement des abris, ce qui explique que 19% des ménages PDI ont rapporté que leurs abris avaient subi des dommages importants aux toits.

Les conditions d'hygiène dans lesquelles vit la majorité des PDI accroissent le risque de contamination des maladies liées à l'hygiène. En effet, 47% des PDI pratiquent la défécation à l'air libre contre 37% pour les réfugiés et 29% pour les retournés. L'accès à l'eau en quantité et en qualité demeure un défi pour les ménages déplacés.

La présence des populations en déplacement au sein de certaines communautés hôtes aggrave leur vulnérabilité d'autant que ces dernières vivent déjà dans un contexte de pauvreté liée à des facteurs structurels et doivent ainsi faire face à de nouveaux besoins. Le poids des populations déplacées sur les communautés hôtes se manifeste généralement par la réduction du pouvoir d'achat au sein des ménages qui accueillent les populations déplacées.

Dans les localités ayant un meilleur accès physique aux infrastructures sanitaires, la contrainte liée au coût demeure, comme dans les départements de Konni (Tahoua) et Téra (Tillabéri) avec respectivement 66% et 61% des ménages des populations non déplacées qui ont déclaré être dans l'impossibilité de payer les coûts de traitement médical. Les populations non déplacées ont moins de difficultés pour accéder à de l'eau de bonne qualité mais à Ayorou (Tillabéri), 64% des ménages utilisent l'eau de surface comme source principale. Sur le plan de l'éducation, plus d'un ménage sur trois (35%) a au moins un enfant non inscrit ou ne fréquentant pas régulièrement l'école formelle et qui estime que l'école n'est pas une priorité. La majorité des populations non déplacées résidant dans les zones affectées par les exactions des GANE se trouve dans le besoin crucial d'accéder aux services sociaux de base (éducation, santé, accès aux moyens de subsistance etc.) qui sont absents ou non fonctionnels dans la plupart de ces zones.

Les **flux migratoires** ont continué à être enregistrés, vers et depuis le Niger. En effet, avec l'abrogation de la loi 2015/36 criminalisant le trafic de migrants, les flux migratoires ont considérablement augmenté en 2024, passant à plus de 3 800 000 mouvements observés en 2024, soit une augmentation de 78% par rapport à 2023. Avec les expulsions massives vers le Niger des migrants par l'Algérie, la tendance semble se poursuivre en 2025 avec le retour de 14 776 migrants nigériens et 6 189 de nationalité étrangère à la date du 27 mai 2025. Ces migrants, qui sont en majorité des hommes, incluent aussi de nombreux enfants non accompagnés. Les victimes de traite sont majoritairement des femmes et des filles.

Ces populations (les migrants internationaux et nationaux, les migrants en transit et les migrants expulsés) se trouvent très souvent en situation de vulnérabilité et exposés à de nombreux risques de protection, en particulier, les migrants expulsés de l'Algérie et les migrants abandonnés dans leur parcours. Ces situations ont causé la mort de plus de 260 migrants et la disparition de 100 autres, principalement des hommes. Ces migrants, Nigériens et non-Nigériens, nécessitent une assistance humanitaire de base en termes alimentaire, sanitaire, d'abris et de biens non alimentaires, d'eau, d'hygiène et d'assainissement, ainsi qu'une assistance en protection et au retour volontaire car de toutes les personnes déplacées, les migrants sont celles qui ne disposent plus de capacités pour faire face aux besoins sociaux de base.

La résilience des communautés touchées par les déplacements forcés reste fragile malgré l'hospitalité des communautés hôtes qui sont les premières à fournir un accueil, une assistance et la protection aux PDI. Cet équilibre précaire et ces capacités communautaires sont menacés par la persistance de l'insécurité, les tensions foncières liées à l'occupation des terres et l'insuffisance de financements des interventions humanitaires. Toutefois, on note également la présence de certains leaders dans les localités d'influence des GANes à Tillabéri, ce qui met en confiance la population et prévient les déplacements. La maîtrise des zones par la population leur permet également d'éviter les zones à risques et de faciliter la mobilité malgré la présence d'engins explosifs improvisés dans leurs localités.

RISQUE 3 Mariage des enfants

Le défi sécuritaire constitue l'une des principales menaces pour la protection des enfants. En effet, l'analyse des risques de protection révèle des vulnérabilités accrues pour les enfants en particulier dans les régions affectées par les conflits armés. Ils sont en effet exposés à des risques de séparation familiale, d'enlèvement, de violences sexuelles, de meurtres, de mutilations causées par les engins explosifs improvisés et de restes explosifs de guerre, du mariage d'enfant ou le recrutement et l'utilisation par les groupes armés. Ces actes qui constituent des violations graves sont en croissance exponentielle depuis les deux dernières années. En 2024, cette situation a conduit le Conseil de Sécurité des NU à déclarer le Niger comme situation préoccupante avec un mandat clair de surveillance des violations graves et ont vérifié 329 violations graves contre 320 enfants (119 garçons/121 filles) dont notamment le recrutement et utilisation (35), les meurtres (32), les mutilations (42), les viols et autres formes de violences sexuelles (5), les enlèvements (203), les attaques contre des hôpitaux (3), les attaques contre des écoles (5) et les entraves à l'accès humanitaire.

Ces violations graves persistantes contre les enfants sont perpétrées majoritairement par les groupes armés non-étatiques, des auteurs non identifiés et marginalement par les FDS. Au premier trimestre 2025, le recrutement, les enlèvements et les violences sexuelles, y compris le mariage d'enfants, ont été classés comme étant parmi les violations les plus documentées par les nations unies suivi des mutilations. On observe une proportion significative de filles survivantes de ces violations graves.

Le **mariage des enfants** est une violation des droits humains. Au Niger, la prévalence reste une des plus élevée au monde malgré les efforts du gouvernement et des partenaires ; avec 76% des filles mariées avant 18 ans (EDEN 2012) contre 6 % de garçons ; et 28 % des filles mariées avant 15 ans contre 0 % chez les garçons. Dans les régions de Tillabéri, Diffa et Maradi, le CP AoR dans le cadre de la collecte mensuelle des informations a documenté que 1/3 des incidents de protection signalés par les acteurs y compris les mécanismes communautaires concerne des cas de mariage d'enfant. En effet, l'élimination de la pratique s'est compliquée avec le contexte peu favorable aux interventions pour un changement social positif. Bien que le phénomène trouve ses racines dans les inégalités de genre, la dégradation de la situation sécuritaire et la crise humanitaire exacerbent la vulnérabilité des filles et augmente les risques de mariage d'enfant en raison de l'insuffisance de l'accès aux services essentiels, tels que l'éducation la sécurité alimentaire, la formation professionnelle, mais également de l'effondrement des systèmes de protection et des risques de violence sexuelles. En effet, avec la paupérisation qui augmente, les familles se rabattent sur le mariage des enfants comme une des stratégies d'adaptation pour faire face aux difficultés économiques. Il est à noter que, dans les localités de Téra, Say, Flingue, Tillabéri, Bankilaré et Torodi, l'enrôlement forcé des enfants dans les groupes armés par le JINIM et l'IGS expose les filles au risque d'exploitation et d'abus, dont l'esclavage et le mariage.

A cause de la faible intégration du mariage des enfants dans l'aperçu des besoins humanitaires et des plans de réponses humanitaires, la prise en compte du risque du mariage d'enfant dans toutes les phases des interventions humanitaires sectorielles et multisectorielles demeurent limitée. En l'absence donc de plans de mitigation des risques de mariage dans les autres secteurs humanitaires, les communautés se retrouvent d'autant plus vulnérables.

Avec la crise politique au Niger, les restrictions administratives, les changements survenus dans les relations bilatérales entre le Niger et plusieurs pays donateurs ainsi que l'arrêt brutal des financements américains, le secteur de la protection de l'enfant de manière générale fait face à un déficit de financement. De nombreux programmes de mise en œuvre des partenaires étatiques et des ONG sont compromis. Cette situation met la vie de milliers d'enfants en danger et entrave également la capacité du pays à réagir efficacement aux futures crises, notamment en raison du départ de plusieurs ONG et à la fermeture des bureaux par certaines agences des Nations unies basées dans les régions affectées par l'insécurité.

RISQUE 4 Déni d'accès humanitaire

L'évolution récente du contexte opérationnel au Niger met en évidence un recul de l'accès humanitaire en raison de problèmes sécuritaires, de défis logistiques ou à cause de mesures administratives, comme l'imposition d'escortes à tous les acteurs humanitaires. Ces entraves et contraintes à l'accès humanitaire ont des conséquences graves sur les populations affectées en retardant ou empêchant la fourniture de l'aide humanitaire essentielle pour sauver des vies.

Les restrictions à l'accès se sont accrues entre la fin de l'année 2024 et le 1^{er} trimestre 2025 avec notamment la révocation des autorisations d'exercer de plusieurs ONG (INSO, ACTED, APBE), la dénonciation de l'accord de siège entre le Niger et le CICR en janvier 2025 ou la demande de remplacement de l'ambassadeur de l'Union Européenne en novembre 2024. A cela s'ajoutent le

refus de visas aux travailleurs humanitaires de certaines nationalités.

Ces contraintes d'accès auront un impact négatif considérable en 2025 sur la fourniture de l'assistance humanitaire. A titre d'exemple, le groupe de travail Accès évoque plus de 400 villages privés d'accès notamment aux marchés d'approvisionnement. Ce qui fragilise les capacités de réponses des communautés déjà lourdement impactées par la crise sécuritaire et humanitaire.

Dans un contexte mondial marqué par une crise de financements des interventions humanitaires, ces contraintes exacerbent non seulement la souffrance et la vulnérabilité des communautés mais augmentent également les coûts des opérations humanitaires en raison des mesures adaptatives prises par les acteurs humanitaires pour surmonter les obstacles (par exemple, équipes fixes au lieu d'équipes mobiles capables de desservir plusieurs sites).

Les restrictions administratives accentuent les défis humanitaires de plus en plus complexes. Il est toutefois essentiel de maintenir le dialogue avec les autorités à tous les niveaux (national et régional), continuer à envoyer les chronogrammes des missions aux FDS à travers OCHA, respecter les consignes sécuritaires conformément aux discussions avec les FDS et développer des stratégies alternatives, comme celles qui consistent à donner l'assistance dans les zones sécurisées comme la commune de Diffa.

Condition préalable à toute action humanitaire, l'accès est aujourd'hui plus que jamais une préoccupation majeure au sein de la communauté humanitaire.

RISQUE 5 Violences basées sur le genre

La **violence basée sur le genre (VBG)** est un phénomène social et un problème de santé publique prouvée au Niger. Elle demeure une des principales violations des droits, de l'honneur et de la dignité des filles et des femmes. Selon l'enquête nationale sur l'ampleur et les déterminants de 2021, la prévalence nationale est de 38,2% chez les femmes.

La crise humanitaire avec l'insécurité persistante dans le Liptako Gourma, et le bassin du lac Tchad, couplée aux inondations, sécheresses et autres effets du changement climatiques exacerbent la situation humanitaire dans 4/8 des régions du pays. Les femmes et les filles du fait de leur position sociale, leur faible pouvoir économique, et l'insuffisance des services sont de plus en plus victimes des incidents sécuritaires (enlèvements, attaques, déplacements de population etc.) que connaissent les régions affectées.

En 2024, le nombre total d'incidents de VBG enregistré dans la plateforme GBVIMS était de 2,523 avec une proportion de 97% de femme. Au premier trimestre de 2025, malgré l'arrêt des interventions de plusieurs acteurs (absence de services et faible rapportage), 268 cas ont été enregistrés dont 99% de femme. Ces chiffres démontrent la persistance et l'exacerbation des VBG et que les femmes/ filles continuent à être les plus touchées. Il ressort des rapports GBVIMS que les incidents les plus fréquents sont les dénis des ressources, d'opportunités et des services (à plus de 50%), suivi des mariages d'enfants (32%), les agressions physiques (19%), et les cas de viol (4%) ; un phénomène qui prend de plus en plus d'ampleur selon les informations fournies par les acteurs n'utilisant pas le GBVIMS.

En ce qui concerne les **services de prise en charge**, même si toutes les survivantes ont bénéficié d'un soutien psychosocial, certains services, tels que l'accès à la justice ainsi que les moyens de subsistance incluant l'autonomisation, reste des défis. Plus de 50% des cas de violences sexuelles (agression sexuelle et viol) n'ont pas reçu la prise en charge nécessaire dans le délai de 72h suivant l'incident et les demandes d'accès aux prestations de santé sont déclinées par plusieurs survivantes à cause des coûts au-delà de leurs moyens.

La baisse drastique des statistiques GBVIMS ne signifie donc pas une faible perpétration de la VBG en 2025, mais s'explique par le départ important d'acteurs humanitaires dont les contrats ont été arrêtés à cause de la coupure des financements. De ce fait, les services sont devenus rares et comme la collecte des données VBG se fait strictement dans le cadre de la prestation des services beaucoup des cas de VBG échappent au rapportage.

Même si la lutte contre les Violences Basées sur le Genre (VBG) au Niger s'appuie sur une structure communautaire solide, comprenant des comités de femmes et de jeunes filles, des centres d'écoute et des réseaux de défenseurs des droits, il est important de signaler que malgré le soutien des acteurs internationaux, ces capacités communautaires sont très affaiblies dans les zones humanitaires comme Tillabéri et Diffa en raison des attaques contre les civils, les assassinats des leaders

communautaires et les déplacements forcés. Pourtant, ces structures locales, souvent associées aux autorités traditionnelles et religieuses, jouent un rôle clé dans la sensibilisation, la prévention et la prise en charge des cas de VBG. C'est pourquoi la lutte contre les VBG nécessite une réponse globale prenant en compte l'ensemble des facteurs qui concourent à intensifier le risque et la prévalence des VBG, en particulier pour les PDI.

Un engagement accru des bailleurs et des acteurs humanitaires est nécessaire pour faire face aux défis persistants, notamment en matière de ressources, de renforcement des capacités locales, de connaissance des mécanismes de protection, de barrières sociales et de changement des normes sociales.

RÉPONSE

PROGRÈS RÉALISÉS EN MATIÈRE DE PROTECTION

Le secteur de la protection estime à **1 208 627 de personnes dans le besoin**. Environ **767 110 personnes sont ciblées** par les activités de protection autour de **45 projets**. Au premier trimestre 2025, 30 135 personnes ont été atteintes (53% de femmes et 47% d'hommes), soit un taux de réalisation de 5%.

Au premier trimestre 2025, *l'AoR protection de l'enfance* a obtenu un taux de réalisation de 1,82%, soit 13 440 personnes pour un ciblage de 800 127 personnes dont 402 464 filles et 397 663 garçons.

Dans le cadre de la réponse *l'AoR VBG* à travers les rapports de 3 de ses membres utilisatrices du GBVIMS ont soutenu **268** survivants de VBG dans les régions de Tillabéry, Diffa et Maradi parmi lesquelles **99%** de femmes, **1%** d'hommes.

Le Groupe de travail LTB a continué de soutenir le ministère de l'Action Humanitaire pour la concrétisation de la stratégie solution durables pour les PDI, spécialement sur la facilitation de l'accès à la terre et au logement à Tahoua, Tillabéry et Maradi.

LACUNES CRITIQUES DANS LE FINANCEMENT ET LA POPULATION TOUCHÉE

Depuis novembre 2023, les interventions humanitaires sur les engins explosifs au Niger ont pris fin en raison de la fermeture des programmes de UNMAS, faute de financement. Malgré cela, des ONGs comme MAG et HI, ainsi que la Commission Nationale pour le Contrôle et la Collecte des Armes Illicites (CNCCAI) qui est une structure étatique, ont continué leurs activités. Depuis le changement de contexte politique, la collecte et la diffusion des informations sur les EEI s'avèrent difficile. On observe une augmentation des risques liés aux EEI dans les régions de Diffa, de Tillabéri et plus récemment à Dosso. Enfin, la suspension des financements du gouvernement américain risque d'impacter considérablement la réponse humanitaire pour l'année 2025.

RECOMMANDATIONS

RISQUE 1

Attaques contre des civils et autres homicides illégaux, et attaques contre des biens de caractère civil

AUTORITES NATIONALES

- Former l'armée sur la protection des civils incluant le Droit International Humanitaire (DIH) et la préparation aux urgences.
- Garantir que les mesures visant à prévenir et minimiser les pertes civiles soient intégrées dans la planification et la conduite des opérations militaires de manière efficace.
- Assurer une participation régulière des autorités étatiques aux réunions de la Coordination civilo-militaire.

PARTENAIRES

- Continuer le plaidoyer auprès de l'Etat pour renforcer la présence et la protection des civils dans les zones à risques.
- Améliorer les infrastructures d'apprentissage, les kits éducatifs, le soutien psychosocial, l'apprentissage à distance.
- Organiser des séances de sensibilisations sur la protection en milieu scolaire.
- Organiser des sessions de sensibilisation sur l'importance de l'éducation et le maintien des enfants, notamment des filles, à l'école et le renforcement des capacités des enseignants.

RISQUE 2

Mouvements forcés des populations

AUTORITES NATIONALES

- Renforcer la présence de l'Etat dans les localités impactées par les incursions des GANE.
- Finaliser et vulgariser la stratégie nationale des solutions durables.

PARTENAIRES

- Continuer le plaidoyer pour la protection des personnes déplacées internes (PDI) à travers la loi 74-2018 sur la protection et l'assistance aux personnes déplacées au Niger.

RISQUE 3

Mariage des enfants

AUTORITES NATIONALES

- Créer des internats dans les écoles en vue d'accroître les chances de réussite des jeunes filles à l'école.
- Accompagner les familles dans le développement des initiatives visant l'autonomisation économiques des femmes et des filles afin qu'elles puissent subvenir durablement à leurs besoins et être loin des risques de violences.

COORDONNATEUR HUMANITAIRE et PARTENAIRES

- Mener une action de plaidoyer pour accélérer l'adoption du code pénal en prenant en compte toutes les insuffisances constatées dans la législation actuelle, notamment l'âge du mariage des filles, et sa pénalisation.
- Sensibiliser les leaders coutumiers et religieux sur les conséquences du mariage précoce/forcé.
- Effectuer un plaidoyer intersectoriel (AoR VBG et autres secteurs éducation, santé) contre le mariage des enfants.
- Prioriser les actions de prévention du mariage des enfants.
- Renforcer la diffusion des messages de sensibilisation à la PSEA.

RISQUE 4

Déni d'accès humanitaire

AUTORITES NATIONALES

- Appuyer l'intégration d'exemptions humanitaires dans la législation nationale afin de faciliter les déplacements des

humanitaires (sans escortes ni interdiction de passage), le transit et le transport des biens destinés à l'assistance humanitaire afin de réduire les délais d'acheminement.

- Inscrire la protection des civils au cœur du mandat de toutes les opérations militaires menées dans les zones humanitaires.

RISQUE 5 Violence basée sur le genre

DONATEURS et ACTEURS HUMANITAIRES

- Financer le renforcement des capacités d'accueil et de prise en charge des structures sanitaires et de soutien psycho social comme les espaces sur pour femmes et filles.
- Mener le plaidoyer sur la gratuité des prestations de santé pour les survivantes de VBG à l'image de pays comme le Congo.
- Appuyer les initiatives de retour et maintien des filles à l'école particulièrement celles en classe d'examen.
- Renforcer le rôle des organisations dirigées par les femmes et celles défenseurs des droits des femmes dans les interventions humanitaires.

Notes de fin

ⁱ HNRP 2025.

ⁱⁱ Rapport de monitoring de protection, Trimestre 1, 2025, CIAUD/HCR, p3.

Méthodologie

La présente analyse a été faite par le Cluster Protection du Niger, conformément au cadre analytique de protection, sur la base des données du Monitoring de Protection (Projet 21), Response Rapid Mechanism (RRM), Displacement Tracking Matrix (DTM) GBViMS, la priorisation des risques de protection faite en collaboration avec les groupes de travail protection en région (GTP), ainsi que les données secondaires comme les évaluations rapides de protection. Les statistiques sont une compilation des incidents de protection signalés et documentés par les acteurs de protection opérant dans les régions de Tahoua, Tillabéri, Maradi et Diffa. À la suite d'un processus de triangulation, ces données sont ensuite partagées avec le Cluster Protection. Les données partagées dans le présent PAU sont le fruit des efforts conjugués du cluster et des domaines de responsabilité (PE, VBG, LTB et LAM).

Limitations

Le contexte sécuritaire qui prévaut dans certaines communes (Torodi, Makalondi, Ayorou, Bankilaré, Bosso, Chétimari et N'Guigmi) et les restrictions d'accès dues aux mesures administratives et aux opérations militaires au Niger, et le tabou qui entoure les questions de violence basées sur le genre dans les communautés, ont beaucoup limité les acteurs de collecte de données, et la capacité des acteurs de protection à collecter des informations suffisamment exhaustives et creusées sur les régions concernées. Par ailleurs, le retard enregistré dans le démarrage du monitoring de protection au début de l'année 2025 a certainement eu des incidences dans le rapportage des incidents de protection, qui peuvent avoir été sous-estimés. Enfin l'absence du MSNA suite au départ de REACH du constitue également une autre limite de l'analyse de la situation de protection au 1^{er} trimestre 2025.



Pour plus d'informations, veuillez contacter :

Samira El Mouden: robertss@unhcr.org | **Ibrahim Mamadou Mahamadou Mansour:** ibrahim.mansour@drc.ngo